



## SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

### **Sur quoi le Secteur du développement social a-t-il travaillé au cours du dernier trimestre?**

Le Secteur du développement social de l'Assemblée des Premières Nations (APN) a contribué de manière significative à l'élaboration du *Protocole concernant la Loi sur les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis* (le Protocole), qui a été signé par le Chef national Perry Bellegarde et le ministre des Services aux Autochtones, Marc Miller, le 7 juillet 2020. Le Protocole garantit que la nouvelle loi sur les services à l'enfance et à la famille pour les Autochtones, soit la *Loi sur les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis* (la Loi), sera mise en œuvre selon une démarche fondée sur les distinctions des Premières Nations. En outre, le Secteur du développement social a travaillé avec l'Institut des finances publiques et de la démocratie (IFPD) à la recherche d'une nouvelle stratégie de financement reposant sur les résultats pour les organismes de services à l'enfance et à la famille des Premières Nations (SEFPN).

En septembre 2019, le Tribunal canadien des droits de la personne (TCDP) a ordonné au Canada de verser l'indemnité maximale admissible aux victimes de discrimination dans le cadre du programme des SEFPN et du Principe de Jordan. En octobre 2019, le Canada a déposé une demande de contrôle judiciaire de cette décision. Plus récemment, le Secteur du développement social a travaillé avec les parties au TCDP pour définir un cadre d'indemnisation en vertu de la décision. L'APN a également intenté un recours collectif de 10 milliards de dollars en janvier 2020 afin de poursuivre le travail du TCDP, notamment pour couvrir les victimes exclues de la décision du TCDP sur l'indemnisation.

En plus du travail lié au TCDP, le Secteur du développement social a continué à promouvoir l'opérationnalisation du Principe de Jordan par l'intermédiaire de divers comités, notamment la Table d'action sur le Principe de Jordan et le Comité des opérations du Principe de Jordan, afin de s'assurer que les enfants des Premières Nations reçoivent les produits et les services dont ils ont besoin. Le Secteur du développement social a récemment entamé une évaluation de la gouvernance du Principe de Jordan cherchant à repérer toute lacune dans la structure de gouvernance existante et à assurer une représentation régionale dans les activités relatives au Principe de Jordan.

La réduction de la pauvreté se situe au premier plan des travaux liés aux programmes sociaux, comme l'aide au revenu, l'aide à la vie autonome, la prévention de la violence familiale et la stratégie de réduction de la pauvreté. Le Secteur du développement social a collaboré avec le Secteur du logement et des infrastructures ainsi que le Secteur des politiques de l'APN pour faire avancer ce dossier, qui comprend le début des travaux visant à déterminer les définitions et les mesures de la pauvreté propres aux Premières Nations et l'étude d'un revenu de base garanti des Premières Nations.

Le Secteur du développement social a travaillé en étroite collaboration avec le Groupe de travail national d'experts (GTNE) sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (AGJE) des Premières Nations en vue d'appuyer la mise en œuvre des cadres d'AGJE autochtones et des Premières Nations. Le Secteur du développement social a continué à travailler à l'élaboration d'un modèle déterminé par les Premières Nations pour le financement des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants des Premières Nations.



## SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

### **Y a-t-il des faits d'actualité récents ou des mesures prises par le gouvernement qui ont des incidences sur le Secteur du développement social ou ses priorités?**

Les récents investissements et engagements du gouvernement fédéral visant à appuyer les personnes et les familles lors de la pandémie de COVID-19 ont répondu à l'appel de l'APN demandant davantage d'aide pour les Premières Nations.

Sous la direction du Chef national Perry Bellegarde et du titulaire du portefeuille de l'APN, le Chef régional du Manitoba Kevin Hart, les efforts déployés par le Secteur du développement social pour appuyer les enfants et les familles des Premières Nations ainsi que les organismes de SEFPN durant la pandémie ont abouti à un moratoire sur le dépassement de l'âge de prise en charge des jeunes des Premières Nations jusqu'en septembre 2020, au moins, afin de s'assurer qu'aucun jeune ne soit sans soutien durant cette période. Services aux Autochtones Canada (SAC) continue de couvrir les frais d'entretien admissibles pour les organismes de SEFPN qui offrent des services aux jeunes qui auraient dépassé l'âge de prise en charge pendant cette période. L'APN a également réussi à obtenir que toutes les dépenses liées à la COVID-19 soient remboursées aux organismes de SEFPN. Le Principe de Jordan continue d'être disponible pour les enfants des Premières Nations pendant la crise, mais un nouvel afflux de demandes est attendu après la reprise des services offerts par les spécialistes et les prestataires ainsi que la reprise des classes en personne. L'APN poursuivra ses efforts pour s'assurer que le Principe de Jordan répond aux besoins des enfants des Premières Nations, pendant et après la pandémie.

La pandémie de COVID-19 a eu une incidence significative sur les services d'AGJE pour les enfants, les familles et les prestataires de soins. Avec l'arrêt obligatoire de nombreux programmes d'AGJE pendant la pandémie, la COVID-19 a accru l'instabilité du secteur des services d'AGJE pour les Premières Nations. La pandémie a également mis en évidence la capacité d'adaptation des personnes travaillant au sein de ce secteur pour répondre tout de même aux besoins des enfants et des familles des Premières Nations, par exemple en offrant des programmes en ligne et des paniers de nourriture. Le GTNE s'est réuni à plusieurs reprises pour discuter de la crise de la COVID-19 et partager des pratiques prometteuses des régions alors que les services d'AGJE commencent à reprendre et à se rétablir, et l'APN a demandé des investissements supplémentaires pour aider le secteur des services d'AGJE des Premières Nations à se stabiliser. En outre, l'APN a plaidé activement en faveur d'investissements visant à aider les personnes et les familles tout au long de la pandémie, notamment pour l'aide au revenu et la prévention de la violence familiale. L'APN poursuivra ses efforts pour pouvoir aligner les priorités des Premières Nations et les programmes sociaux.

L'APN a pour mandat d'examiner les options et la viabilité d'un défenseur des enfants et des jeunes des Premières Nations dans chaque région. Avec l'introduction du projet de loi S-217, *Loi portant sur l'établissement du Bureau du commissaire à l'enfance et à la jeunesse au Canada*, le Secteur du développement social réexamine cet examen afin d'y inclure la législation proposée et les répercussions qu'elle pourrait avoir sur les Premières Nations.

### **Quels sont les projets du Secteur du développement social pour l'avenir?**

L'APN continuera de plaider en faveur d'un moratoire sur le dépassement de l'âge de prise en charge des jeunes des Premières Nations jusqu'à la fin de la pandémie, ainsi que d'un financement statutaire durable



## SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

pour le programme et les organismes de SEFPN, y compris pour la réforme et la création de nouvelles lois dans les Premières Nations, en tirant parti du travail de l'IFPD visant à établir un nouveau modèle de financement. Le Secteur poursuivra ses travaux relatifs à l'indemnisation octroyée à la suite de la décision du TCDP et du recours collectif fédéral lié aux SEFPN et au Principe de Jordan. L'APN veillera à ce que la gouvernance et l'opérationnalisation du Principe de Jordan répondent adéquatement aux besoins des enfants des Premières Nations, grâce aux efforts continus de la Table d'action sur le Principe de Jordan et du Comité des opérations du Principe de Jordan.

Le Secteur continuera à préconiser un appui visant à stabiliser le secteur des services d'AGJE pendant la reprise des activités interrompues par la COVID-19, y compris une augmentation des salaires dans le secteur des services d'AGJE, et à soutenir les régions par des discussions et la communication d'informations au niveau national. Le travail en vue d'établir un modèle de financement déterminé par les Premières Nations pour l'AGJE se poursuivra et le GTNE présentera des solutions aux Premières Nations en Assemblée d'ici décembre 2020. Le Secteur sollicitera des fonds pour financer une étude sur un revenu de base garanti pour les Premières Nations et travaillera à une définition de la pauvreté selon les Premières Nations. En outre, il continuera à plaider en faveur de la réduction de la pauvreté pour toutes les Premières Nations, grâce au renforcement des programmes sociaux.